

Les accompagnatrices au piano veulent un statut fixe

Musique
Depuis l'été 2022, le syndicat SIT négocie avec la CEGM, qui représente les établissements musicaux subventionnés.

Elles accompagnent les apprentis trompettistes, chanteurs ou violoncellistes. Lors des auditions, ce sont elles qui rassurent les élèves stressés et suivent leurs notes plus ou moins justes. Mais jeudi dernier, les accompagnatrices des étudiants en musique n'avaient pas le cœur à jouer du piano. Elles réclament un statut fixe au sein des conservatoires genevois qui les emploient. Mais la Confédération des écoles genevoises de musique (CEGM) refuse.

«Beaucoup de personnes renoncent à exercer notre métier, à cause de la précarité qu'il engendre, témoigne Chiara*. Nous travaillons à l'appel, avec des périodes très chargées et d'autres où il ne se passe quasi rien. Comme nous sommes payées à l'heure, nous ne savons jamais si on va pouvoir boucler nos fins de mois.» Pour six d'entre elles, ce travail est leur métier principal depuis des années. Mais certaines ne peuvent même pas cotiser pour leur 2^e pilier.

«Pas de reconnaissance»
«Pourtant, notre job est essentiel! Dans les conservatoires, environ neuf morceaux sur dix requièrent la présence d'une accompagnatrice, que ce soit lors de concerts, spectacles ou examens. Nous participons de manière active à l'apprentissage, main dans la main avec les enseignants. Pourquoi ne sommes-nous pas reconnues comme eux et ne bénéficions-nous pas du même filet social?» s'indigne Delphine*, une autre accompagnatrice.

Pour briser ce statu quo, les accompagnatrices ont mandaté le syndicat SIT. Ce dernier a engagé des négociations avec la CEGM, qui représente les divers établissements musicaux subventionnés par le Canton.

Le SIT demande à la partie patronale d'annualiser le salaire des accompagnatrices, de leur garantir un taux d'activité d'au moins 15% et de les maintenir à la classe salariale 17 de l'administration publique.

«Nous avons engagé des discussions en été 2022. Mais il y a deux mois, la CEGM s'est retirée de la table des négociations. Mépriser cette demi-douzaine de femmes qui exercent ce métier de manière principale à quelques jours du 14 juin, c'est scandaleux», affirme Clara Barrelet, secrétaire syndicale.

«Des réalités différentes»
Contactée, la CEGM nie avoir stoppé les négociations avec le SIT. «Nous sommes toujours ouverts à la discussion, assure Bénédicte Fontanet, présidente de la CEGM. Seulement, il n'est pas possible d'offrir le même statut à des accompagnateurs qu'à des professeurs. Ces deux professions n'ont pas la même mission pédagogique.»

Le président rappelle que les accompagnatrices ne sont employées qu'à certains moments durant l'année. Il serait donc difficile de leur garantir un poste fixe. Financièrement, cela pourrait aussi poser problème. «Les diverses écoles qui constituent la CEGM connaissent des réalités très différentes. On ne peut pas exiger la même chose du Conservatoire que de l'école pour enfants La Bulle d'Air.»

Il ajoute qu'à ses yeux, la plupart des accompagnateurs et accompagnatrices s'accrochent bien au statut actuel.

Emilien Ghidoni



Le métier d'accompagnatrice est majoritairement exercé par des femmes dans le canton. FEM